

1. Généralités

1.1 Le "**sens de marche**" d'un engin moteur se définit par rapport à son aspect extérieur : par exemple "marche avant" signifie : cheminée, cabine AV ou extrémité 1 à l'avant.

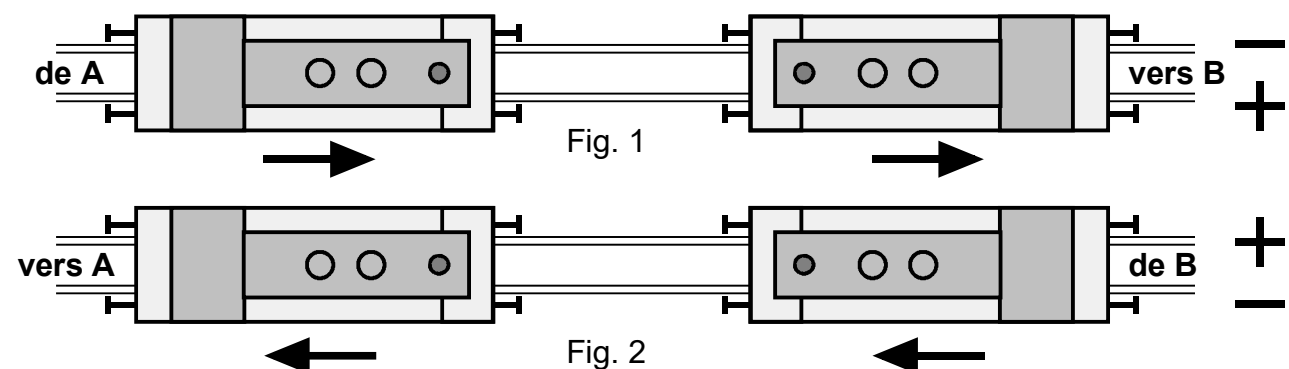
1.2 Le "**sens de circulation**" sur une voie se définit par rapport à l'environnement fixe : par exemple circulation de A vers B (voir fig. 1).

2. Fonctionnement sur les deux rails isolés

2.1 La polarité des deux rails détermine le sens de circulation.

2.2 L'orientation de l'engin moteur sur la voie est indifférente.

2.3 Le positif est sur le rail de droite dans le sens de circulation (fig. 1 et 2).



3. Fonctionnement sous caténaire

3.1 La polarité de la caténaire détermine le sens de marche de l'engin.

3.2 L'orientation de l'engin moteur sur la voie est celle que prescrit la **NEM 621**.

3.3 Le "côté commun" de l'engin moteur, repéré par le symbole *, donc aussi le "rail commun", sont à gauche dans le sens de la circulation, quand le positif est à la caténaire (fig. 3 à 6). L'autre rail ne joue aucun rôle dans ce mode de captage.

